



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 115435

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences pour l'enseignement privé de la compression des effectifs dans l'enseignement public du second degré. Les prévisions de la rentrée 2007 font état de 31 000 élèves de moins dans les lycées et les collèges publics, ce qui entraîne le non-remplacement de 2 000 départs à la retraite. L'application de la règle de la parité public-privé a pour conséquence la suppression de 400 postes dans l'enseignement privé alors que les prévisions font apparaître une augmentation de ses effectifs. Le taux d'encadrement sera donc maintenu voire amélioré dans le public, alors qu'il baissera dans le privé. Il lui demande si cette situation lui paraît conforme à l'équité.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115435

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 196